

2014-02-06
2013-2789
Datapak

SUPER SPREADER ADJUVANT

COMMERCIAL

**READ THE LABEL AND ATTACHED BROCHURE
BEFORE USING**

**REGISTRATION NO. 17402
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

GUARANTEE: Octylphenoxypolyethoxy ethanol 50%

**IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING
INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273**

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678**

NET CONTENTS: 3.785 L - 1000 L

DIRECTIONS FOR USE

SUPER SPREADER ADJUVANT is a nonionic water solution product which enhances the effectiveness of agricultural and non-crop chemicals.

HOW DOES IT WORK? When SUPER SPREADER ADJUVANT is added to the spray mixture, foliage wettability is improved through the formation of a continuous uniform film on leaf surfaces.

SUPER SPREADER ADJUVANT performs well in both hard and soft water.

HOW TO MIX: Fill the spray tank about half-full with water and add the required chemical while the agitator is running or bypass agitation is operating. Complete the filling of the tank with water and finally add SUPER SPREADER ADJUVANT under constant agitation. Refer to specific product labels for more details. Add SUPER SPREADER ADJUVANT to a spray mixture when the use of such an adjuvant is recommended on the label. Follow the chemical label for complete instructions on rate of chemical to use.

Use SUPER SPREADER ADJUVANT as follows:

CHEMICAL PRODUCT	Amount of SUPER SPREADER ADJUVANT per 1000 L of spray solution	REMARKS
ACCENT	2 L	
ALLY	2 L	
BASAGRAN, BASAGRAN FORTE	1.25 L	Use this low rate with soft water.
	2.5 L	Use this rate with hard water.
ELIM	2 L	
ESCORT	2 L	
MUSTER	2 L	
PINNACLE	1 L	
PRISM HERBICIDE 25% DF, PRISM SG HERBICIDE	2 L	
PYRAMIN FL	1.25 L	Use this low rate with soft water.
	2.5 L	Use this rate with hard water.
TELAR	1 L	Also for TELAR plus KROVAR I DF tank mixes.
REFINE HERBICIDE DF	2 L	
REFINE EXTRA 75 DF HERBICIDE, REFINE EXTRA 75 TOSS-N-GO HERBICIDE	2 L	
REFLEX	1 L	
RELIANCE STS	2 L	

ULTIM 37.5 DF HERBICIDE , ULTIM 75 DF HERBICIDE	2 L	

CROP	WEEDS	RATE	REMARKS
Spring Wheat Including: Hard red spring, Canada Prairie spring, soft white spring and extra strong (utility) wheat	Wild Oats Green Foxtail Broad Leaf Weeds listed on the 2,4-D ESTER label	EVEREST SOLUPAK 70 DF at 43 g/ha or EVEREST SOLUPAK 70 DF at 21.5 g/ha +2,4-D ESTER up to 560 g a.e./ha or 2,4-D AMINE up to 560 ga.e./ha +SUPER SPREADER ADJUVANT at 2.5 L/1000 L	Follow all directions and precautions on the tank-mix partner labels.

STORAGE

SUPER SPREADER ADJUVANT may be stored for a minimum of two years at any temperature without loss of activity. Container must be tightly closed during storage.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. May be hazardous if swallowed. Avoid contact with eyes. CAUTION: Do not graze the treated crops or cut for hay; there is not sufficient data available to support this use. DO NOT APPLY BY AIR.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's website at: www.croplife.ca/.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

SUPER SPREADER ADJUVANT is a surfactant. The effects of acute exposure by possible route of entry are: **Skin Contact:** No effects of exposure expected due to contact. Prolonged contact may cause skin irritation or dermatitis in some individuals.

Eye: Causes painful stinging or burning of eyes and lids, watering of eyes, conjunctivitis, opaqueness of cornea, possibly leading to loss of sight.

Inhalation: If misted, may cause sneezing, slight irritation of nose and throat.

Ingestion: May cause nausea and vomiting.

Notes to Physician: This product contains Diethylene Glycol. Activated charcoal mixture may be administered. To prepare activated charcoal mixture, suspend 50 grams activated charcoal in 400 mL water and mix thoroughly. Administer 5 mL/kg, or 350 mL for an average adult. Treat symptomatically.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

INGESTION: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

DISPOSAL

1. Triple – or pressure - rinse the empty container. Add the rinsing to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

®ACCENT, ALLY, ESCORT, MUSTER, PINNACLE, TELAR, REFINE and REFINE EXTRA, ELIM, PRISM, RELIANCE and ULTIM are registered trademarks of E.I. Du Pont Canada Company
REFLEX is a registered trademark of SYNGENTA Crop Protection Canada.
BASAGRAN and PYRAMIN are registered trademarks of BASF Canada Inc..
EVEREST is a registered trademark of Arysta Lifesciences North America Corporation.

Back

SUPER SPREADER ADJUVANT

COMMERCIAL

**READ THE LABEL AND ATTACHED BROCHURE
BEFORE USING**

**REGISTRATION NO. 17402
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**GUARANTEE: Octylphenoxypolyethoxy ethanol 50%
Loveland Products Canada Inc.**

**789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
1-800-328-4678**

NET CONTENTS : 3.785L to 1000L

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. May be hazardous if swallowed. Avoid contact with eyes. CAUTION: Do not graze the treated crops or cut for hay; there is not sufficient data available to support this use. DO NOT APPLY BY AIR.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at: www.croplife.ca

TOXICOLOGICAL INFORMATION

SUPER SPREADER ADJUVANT is a surfactant. The effects of acute exposure by possible route of entry are: **Skin Contact:** No effects of exposure expected due to contact. Prolonged contact may cause skin irritation or dermatitis in some individuals. **Eye:** Causes painful stinging or burning of eyes and lids, watering of eyes, conjunctivitis, opaqueness of cornea, possibly leading to loss of sight.

Inhalation: If misted, may cause sneezing, slight irritation of nose and throat.

Ingestion: May cause nausea and vomiting.

Notes to Physician: This product contains Diethylene Glycol. Activated charcoal mixture may be administered. To prepare activated charcoal mixture, suspend 50 grams activated charcoal in 400 mL water and mix thoroughly. Administer 5 mL/kg, or 350 mL for an average adult. Treat symptomatically.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

INGESTION: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

DISPOSAL

1. Triple – or pressure - rinse the empty container. Add the rinsing to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.

5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

2014-02-06
2013-2789
Datapak

SUPER MOUILLANT ADJUVANT

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT
AVANT L'EMPLOI**

**N° D'HOMOLOGATION 17402
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE: Octylphénoxyéthoxy éthanol 50%

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE
JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273**

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678**

CONTENU NET : 3.785 L – 1 000 L

MODE D'EMPLOI

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT est un produit hydrosoluble non ionique qui améliore l'efficacité des produits chimiques agricoles et non agricoles.

MODE D'ACTION : Quand on ajoute le dispersant au mélange à pulvériser, la mouillabilité du feuillage s'améliore grâce à la formation d'une pellicule uniforme et ininterrompue à la surface des feuilles.

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT donne un bon rendement tant en eau calcaire qu'en eau douce.

MÉLANGE : Remplir la cuve du pulvérisateur environ à moitié avec de l'eau, et ajouter le produit chimique voulu pendant que l'agitateur (ou le mécanisme d'agitation par retour à la cuve) est en marche. Finir de remplir la cuve avec de l'eau, et, en dernier lieu, ajouter le dispersant en agitant constamment. Consulter l'étiquette du produit chimique pour de plus amples renseignements.

N'ajouter L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT au mélange à pulvériser que lorsque l'étiquette conseille d'employer un tel adjuvant. Consulter l'étiquette du produit chimique pour la dose de produit chimique à employer.

Employer L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT comme suit:

PRODUIT CHIMIQUE	Quantité de L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT pour 1 000 L de bouillie	REMARQUE
ACCENT	2 L	
ALLY	2 L	
BASAGRAN, BASAGRAN FORTE	1,25 L	Employer cette dose faible avec de l'eau douce.
	2,5 L	Employer cette dose avec de l'eau calcaire.
ELIM	2 L	
ESCORT	2 L	
MUSTER	2 L	
PINNACLE	1 L	
PRISM HERBICIDE EN GRANULES DISPERSABLES (25%), HERBICIDE PRISM SG	2 L	
PYRAMIN FL	1,25 L	Employer cette dose faible avec de l'eau douce.
	2,5 L	Employer cette dose avec de l'eau calcaire.
TELAR	1 L	Convient aussi à TELAR + KROVAR I DF.

HERBICIDE REFINE GRANULES DISPERSABLES	2 L	
HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF, HERBICIDE REFINE EXTRA 75 EN POCHETTES TOSS-N- GO	2 L	
REFLEX	1 L	
RELIANCE STS	2 L	
HERBICIDE ULTIM 37.4 DF, HERBICIDE ULTIM 75 DF	2 L	

CULTURE	MAUVAISES HERBES	DOSE	REMARQUES
Blé de printemps Y compris: Blé de force roux Blé des prairies canadiennes Blé tendre blanc et Blé Extra-fort (d'utilité générale)	Folle avoine Sétaire verte (millet sauvage) Mauvaises herbes à feuille larges Énumérées sur l'étiquette de 2,4-D ESTER	EVEREST SOLUPAK 70 DF à 43 g/ha or EVEREST SOLUPAK 70 DF à 21,5 g/ha +2,4-D ESTER jusqu'à 560 g é.a./ha ou 2,4-D AMINE jusqu'à 560 g é.a./ha +L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT à 2,5 L/1000 L	Suivre toutes les instructions et les précautions qu'on retrouve sur les étiquettes des autres produits du mélange en réservoir.

ENTREPOSAGE

On peut entreposer L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT pendant au moins deux ans à n'importe quelle température sans perte d'activité. Le récipient doit être hermétiquement fermé pendant l'entreposage.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif si avalé. Éviter tout contact avec les yeux. ATTENTION: Ne pas se servir des cultures traitées pour le pâturage ou le fourrage; il n'existe pas assez de données pour appuyer cet emploi.
NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT est un surfactant. Les effets d'une exposition aiguë, selon la voie de pénétration possible, sont : **Contact avec la peau** : Aucun effet n'est prévu en cas d'exposition par contact. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau ou une dermatite chez certains sujets.

Contact avec les yeux : Cause une sensation douloureuse de piqûre ou de brûlure aux yeux et aux paupières, un larmoiement, une conjonctivite et une opacité de la cornée pouvant mener à la perte de la vue.

Inhalation : Sous forme de brouillard, peut causer des éternuements et une légère irritation du nez et de la gorge.

Ingestion : Peut causer des nausées et des vomissements.

Avis au médecin : Ce produit contient du diéthylèneglycol. On peut administrer un mélange de charbon activé. Pour préparer celui-ci, mettre 50 g de charbon activé en suspension dans 400 mL d'eau et bien mélanger. En administrer 5 ml/kg, ou 350 mL dans le cas d'un adulte moyen. Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®ALLY, ACCENT, ESCORT, MUSTER, PINNACLE, TELAR, REFINE, REFINE EXTRA, ELIM, PRISM, RELIANCE et ULTIM sont des marques déposées de E.I. Du Pont Canada Company
REFLEX est un marques déposée de SYNGENTA Crop Protection Canada.
BASAGRAN et PYRAMIN sont des marques déposées de BASF Canada Inc.
EVEREST est une marque déposée de Arysta Lifescience North America Corporation.

Back

SUPER MOUILLANT ADJUVANT

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT
AVANT L'EMPLOI**

**N° D'HOMOLOGATION 17402
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE : Octylphénoxy polyéthoxy éthanol 50%

Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 3,785 L to 1 000 L

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif si avalé. Éviter tout contact avec les yeux. ATTENTION: Ne pas se servir des cultures traitées pour le pâturage ou le fourrage; il n'existe pas assez de données pour appuyer cet emploi.
NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT est un surfactant. Les effets d'une exposition aiguë, selon la voie de pénétration possible, sont : **Contact avec la peau** : Aucun effet n'est prévu en cas d'exposition par contact. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau ou une dermatite chez certains sujets.

Contact avec les yeux : Cause une sensation douloureuse de piqûre ou de brûlure aux yeux et aux paupières, un larmolement, une conjonctivite et une opacité de la cornée pouvant mener à la perte de la vue.

Inhalation : Sous forme de brouillard, peut causer des éternuements et une légère irritation du nez et de la gorge.

Ingestion : Peut causer des nausées et des vomissements.

Avis au médecin : Ce produit contient du diéthylèneglycol. On peut administrer un mélange de charbon activé. Pour préparer celui-ci, mettre 50 g de charbon activé en suspension dans 400 mL d'eau et bien mélanger. En administrer 5 ml/kg, ou 350 mL dans le cas d'un adulte moyen. Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.